



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 20/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
20 juin 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, CHANUT Henri, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BRZAKOVIC Borisav à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, CHARPENTIER Florent à MARTIN Frédéric, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René, SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur ROYER Clément

Membres présents.....22
 Absents ayant donné mandat de procuration.....5
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 29 2023

Tarifs du service d'accueil périscolaire – Rapporteur : P. TREIBER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	5	27	0	0	0

Le service d'accueil périscolaire est accessible à tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires de SEICHAMPS et aux enfants extérieurs le mercredi.

La municipalité a confié l'animation à un prestataire spécialisé. L'encadrement du temps d'accueil périscolaire soumis à réglementation est conforme aux dispositions en vigueur.

L'estimation pour l'année 2022/2023 est en moyenne de 40 enfants accueillis le matin et de 90 accueillis le soir et 60 enfants le mercredi.

Suite au renouvellement du marché animation, le coût global pour la Commune est à présent le suivant :

Part encadrement : 4.41 €/ heure
Goûter : 0.33 €
Coût animation et encadrement / enfant / jour : 8.82 € *

*Tarifs réservés aux PAI

La prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales sera déduite des tarifs présentés ci-dessous pour les familles allocataires.

Afin de prendre en compte l'évolution des coûts liés aux charges de fonctionnement, il y a lieu de revoir les tarifs et d'appliquer l'évolution de l'inflation entre le 01.01.2022 et le 01.01.2023 soit 6%.

Compte tenu de ces éléments et vu l'avis de la Commission Jeunesse et Vie Scolaire réunie le 20 juin 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux tarifs, selon la grille de quotient familial adoptée par délibération n°06/2009.

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2023.

		FAMILLES SEICHANAISES	
Accueil du matin	TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes
lundi-mardi-mercredi jeudi-vendredi	0 à 600 €	1,56	2,11
	601 à 1000 €	1,89	2,44
	1001 à 1400 €	2,23	2,78
	> à 1400 €	2,56	3,11

		FAMILLES EXTERIEURES	
		Ressortissants régime général	Autres régimes
		3,09	3,64
		3,37	3,92
		3,76	4,30
		4,20	4,75

		FAMILLES SEICHANAISES	
Accueil du soir	TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes
lundi-mardi-jeudi-	0 à 600 €	2,84	3,94
	601 à 1000 €	3,54	4,63
	1001 à	3,85	5,01

		FAMILLES EXTERIEURES	
		Ressortissants régime général	Autres régimes
		5,29	6,39
		5,73	6,82
		6,35	7,45

vendredi	1400 €		
	> à 1400 €	4,38	5,54

7,06	8,16

FAMILLES SEICHANAISES			
	TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes
Accueil du mercredi avec repas 8h30-14h	0 à 600 €	10,45	12,65
	601 à 1000 €	11,92	14,12
	1001 à 1400 €	13,43	15,63
	> à 1400 €	14,88	17,08

FAMILLES EXTERIEURES	
Ressortissants régime général	Autres régimes
17,21	19,40
18,41	20,61
20,13	22,32
22,09	24,28

FAMILLES SEICHANAISES			
	TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes
Accueil du mercredi 8h30-17h30 avec repas et goûter	0 à 600 €	13,65	18,04
	601 à 1000 €	15,77	20,16
	1001 à 1400 €	17,97	22,36
	> à 1400 €	20,10	24,49

FAMILLES EXTERIEURES	
Ressortissants régime général	Autres régimes
23,46	27,85
25,22	29,62
27,72	32,11
30,57	34,96

FAMILLES EXTERIEURES *			
		Ressortissants régime général	Autres régimes
Accueil du mercredi avec repas et goûter	matin	26,07	28,27
	journée	39,89	44,28

* familles extérieures, enfants scolarisés à l'étranger

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 27 juin 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.06.27 11:58:02 +0200
Ref:20230627_110004_1-2-O
Signature numérique
le Maire